



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 Janvier 2013

DOSSIER N° 24 :

CESSION A TITRE GRATUIT D'UNE
PARCELLE COMMUNAUTAIRE (AT
675) A LA VILLE 101 RUE
RAYMOND POINCARE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 22 Janvier 2013

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absent : 0

Excusés : 7

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, M. Dominique VINCENT, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. PASCAL, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME LECLAIRE (à MME MANDARD), MME CAZABONNE-DINIER (à MME CAZAURANG), M. QUANCARD (à MME MACERON-CAZENAVE), M. ASSERAY (à MME DE PONCHEVILLE), M. FARGEON (à MME SOULAT), MME TRAORE (à M. JALABERT), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ)

Absent :

Secrétaire : M. VALLEIX

**DOSSIER N° 24 : CESSION A TITRE GRATUIT D'UNE PARCELLE
COMMUNAUTAIRE (AT 675) A LA VILLE**
101 RUE RAYMOND POINCARÉ

Le préfet : 28/01/2013
Publication : 28/01/2013

RAPPORTEUR : Jean-Yves PRIGENT

Le cabinet Rabau Darchand, syndic de la résidence Le Romilly, située 97/99 rue Raymond Poincaré (parcelle AT 681) , a saisi la Communauté Urbaine de Bordeaux, propriétaire de la parcelle voisine AL 675, 101 rue R. Poincaré, afin d'étudier la pose d'une clôture entre leurs deux propriétés.

Cette parcelle de 621 m², solde d'une opération de voirie, appartient à la CUB et a été aménagée en espace vert d'agrément par la ville qui l'entretient au quotidien depuis de nombreuses années.

La commune a donc engagé des démarches auprès de la CUB, afin de devenir propriétaire du terrain. Cette dernière a émis un avis favorable à la cession à titre gratuit de cet espace vert. La ville s'engage à maintenir la vocation de cet espace libre et vert et deviendra donc l'interlocuteur du Syndic de la résidence le Romilly pour étudier le projet de clôture en limite séparative.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande initiale faite à la Communauté Urbaine de Bordeaux par le Cabinet Rabau Darchand pour la pose d'une clôture, en date du 15.11.2011,

VU l'accord écrit de la Communauté Urbaine de Bordeaux autorisant la cession à titre gratuit au profit de la commune de la parcelle AT 675 en date du 7.09.2012,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de devenir propriétaire de cet espace vert qu'elle entretient et afin de pouvoir envisager l'étude de pose d'une clôture entre les deux propriétés,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Autorise la cession à titre gratuit de la parcelle AL 675 au profit de la commune,

Article 2 : Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte de cession et tout document utile à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré le 22 Janvier 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET